



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A193

OBJET : Ressources - Finances - Reprise de provision dans le cadre de l'avance de trésorerie accordée à la société Lfoundry pour la somme de 1,5 millions d'euros

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUËIX Roger - LAFON Henri - LAGIER Robert - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCIEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André - FREGEAC Olivier suppléé par ARCAMONE Thomas

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - AUGÉY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine - SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - BORELLI Christian - BOYER Raoul - FILIPPI Claude - LEGIER Michel - PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_07

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Reprise de provision dans le cadre de l'avance de trésorerie accordée à la société LFOUNDRY pour la somme de 1,5 millions d'euros
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'objet du présent rapport est d'effectuer la reprise de provision qui avait fait l'objet d'une dotation par délibération n° 2014_A009 au profit de la société LFOUNDRY, la totalité de la somme ayant fait l'objet d'un remboursement par le liquidateur.

Exposé des motifs :

Par délibération n° 2014_A009 en date du 15 janvier 2014, le Conseil de Communauté a approuvé le principe de dotation de provision d'un montant de 1 500 000 € compte tenu de l'avance consentie à la société LFOUNDRY.

La totalité de la somme ayant fait l'objet d'un remboursement par le liquidateur, et l'existence du risque étant désormais caduque il y a lieu de procéder à la reprise de la provision.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-1 relatif à la constitution des provisions pour risque ;

VU la délibération n° 2014_A009 du Conseil communautaire du 15 janvier 2014 relative à la constitution d'une provision pour dépréciation des éléments financiers ;

VU la délibération n° 2014_A038 du Conseil communautaire du 15 janvier 2014 relative au soutien de la CPA à Lfoundry ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion en date du 11 septembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 25 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la reprise de la provision d'un montant de 1 500 000 € par l'émission d'un titre de recette d'ordre mixte.

OBJET : Ressources - Finances - Reprise de provision dans le cadre de l'avance de trésorerie accordée à la société Lfoundry pour la somme de 1,5 millions d'euros

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

22 OCT. 2014